



Mai 2020

Madame,  
Monsieur,

La pandémie de la COVID-19 a causé d'importantes contraintes personnelles et professionnelles à de nombreux Canadiens. Nous nous adressons à vous aujourd'hui pour vous demander d'abord et avant tout de comprendre la situation dans laquelle se trouvent les optométristes du Canada en raison de l'incidence de la pandémie sur leur entreprise, et pour obtenir votre aide.

En mars, sous la direction des ministères provinciaux de la Santé, avec l'aide de leurs médecins hygiénistes en chef respectifs, on a fermé les cabinets d'optométristes, qui ne peuvent offrir que des soins urgents et très urgents, comme moyen d'assurer la distanciation physique pour arrêter la propagation du virus dans la population. Bien que certains cabinets soient toujours ouverts, recourant à la téléoptométrie pour compléter les soins en personne, dans de nombreux cas, en raison du manque d'équipement de protection individuelle, les cabinets d'optométristes ont fermé complètement.

Cette décision, qui est certainement dans l'intérêt public, a radicalement influencé la capacité des optométristes de prodiguer l'éventail des soins qu'ils seraient normalement en mesure de fournir, les revenus des sept dernières semaines ayant baissé à une infime fraction de ce qu'ils génèrent normalement.

La baisse des revenus qui en résulte a fait en sorte qu'il est extrêmement difficile pour les optométristes de gérer les dépenses courantes et continues de l'entreprise, y compris le loyer. Après les coûts de dotation, le loyer commercial représente la dépense d'entreprise la plus importante des optométristes. Si la fermeture n'avait duré que quelques semaines, la situation financière actuelle des optométristes serait loin d'être aussi désespérée, mais vous comprendrez bien, j'en suis sûr, qu'une période de sept semaines constitue une très longue période sans revenu, tant sur le plan personnel que professionnel.

Par conséquent, nous aimerions vous demander d'envisager de présenter une demande dans le cadre du [programme d'aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial \(AUCLC\)](#), qui offre des prêts-subventions aux propriétaires d'immeubles commerciaux admissibles pour qu'ils puissent réduire d'au moins 75 %, pour les mois d'avril, mai et juin 2020, le loyer payable par leurs locataires qui sont de petites entreprises touchées. Cet allègement du loyer serait extrêmement utile pour les optométristes, qui pourraient continuer d'exploiter leur entreprise dans vos locaux à la reprise des activités normales.

Nous reconnaissons qu'il s'agit là de circonstances difficiles pour vous également, mais nous croyons que le programme d'AUCLC vous permettra de jouir d'un certain allègement économique tout en aidant les optométristes qui louent vos locaux, afin de maintenir la relation d'affaires mutuellement avantageuse dont vous avez bénéficié jusqu'à maintenant.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



M. François Couillard  
Directeur général



D<sup>r</sup> Michael Nelson, O.D., FAAO  
Président